

MARCHE 1 % - CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE DE CONCARNEAU

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) en qualité de maître d'ouvrage dans la construction d'une médiathèque, lance une consultation portant sur la réalisation d'une œuvre « 1% artistique » en application du décret N° 2002- 677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et les articles L.2172-2 et R.2172-7 à R.2172-14 du Code de la commande publique.

PRESENTATION DU CADRE INTERCOMMUNAL ET CULTUREL

Contexte général du projet

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) est située dans le département du Finistère, en région Bretagne. L'Agglomération regroupe 9 communes, représentant un bassin de vie de 52000 habitants.

Depuis 2013, CCA développe une politique culturelle tournée vers l'accompagnement des porteurs de projets culturels ; la danse et la lecture publique, permettant à toutes et tous d'explorer la diversité de la création contemporaine. Une importante politique de médiation auprès des publics de la ville et de l'agglomération y est menée.

Afin de poursuivre son développement culturel et d'améliorer les services rendus aux habitants dans la proximité, CCA a souhaité doter chaque commune de son territoire d'une médiathèque.

8 médiathèques de proximité constituent le réseau de lecture publique de CCA depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle l'agglomération a pris la compétence. Elles offrent aux habitants la possibilité d'emprunter les quelques 115 200 documents en libre accès. S'y ajoutent des collections numériques sur le site internet, des applications sélectionnées, etc. L'abonnement est gratuit et une carte unique permet d'emprunter 15 documents pendant 4 semaines dans n'importe quelle médiathèque du réseau. Deux jours par semaine, une navette achemine les documents rendus vers leur site d'origine et les réservations vers leur site de retrait. Les 8 équipements mettent à disposition : des postes informatiques (internet et bureautique), le WiFi, des copieurs et imprimantes, des espaces de convivialité appelés « Tisanerie », les journaux locaux en lecture sur place, des équipements multimédia (jeux vidéo, tablettes, casques VR, ...). Il est prévu qu'un demandeur d'emploi puisse imprimer gratuitement CV et lettres de motivation. Un portail web permet de faire des recherches, de gérer son compte lecteur, de réserver tout type de document.

L'automatisation des prêts est effective dans 5 médiathèques ; ce service sera progressivement déployé dans les autres médiathèques du réseau. Grâce à ce service, les agents accompagnent les usagers vers une autonomie accrue et se consacrent à la qualité de l'accueil et à la médiation documentaire. Des boîtes de retour de documents permettent leur restitution 24h/24, 7j/7. La programmation culturelle offre au public des médiathèques, in situ ou hors les murs, des animations régulières (ateliers, heures du conte, jeux, bébés lecteurs et éveil musical). Une programmation thématique liée aux évolutions sociétales ou aux événements locaux rythme également les animations organisées dans les médiathèques. Conférences, spectacles, projections, expositions visent à développer et fidéliser les publics ainsi qu'à favoriser l'émancipation culturelle de chacun.

Après avoir inauguré en 2022 deux médiathèques dans les communes nord du territoire (Tourc'h et Elliant), rénové celle de Nevez au sud, CCA construit actuellement 5 médiathèques dont celle de Concarneau. Chacune d'entre elles donne lieu à l'installation d'une œuvre dans le cadre du 1 % artistique, témoignant de l'engagement de CCA à soutenir la création contemporaine.

Concarneau

Concarneau (en breton Konk-Kerne), 21 438 habitants, 3^e ville du Finistère, plus grande ville de l'agglomération, est située sur la côte cornouaillaise dans la baie de La Forêt.

La ville est marquée par sa maritimité (pêche, tourisme).

Elle s'est constituée au Moyen Âge à partir de la ville close, située dans l'estuaire du Moros. Cet abri naturel a permis le développement du 7^e port de pêche français en tonnage débarqué et ainsi que d'importants chantiers navals.

Au XIX^e siècle, la ville s'est développée hors des fortifications avec l'installation des conserveries. Au début du XX^e siècle, Concarneau en comptait jusqu'à 32. Le port de pêche a eu un impact considérable sur le développement de la ville : pêche à la sardine, au thon...

Pendant la seconde guerre mondiale, l'arrivée d'armateurs et de mareyeurs exilés de Lorient ou Boulogne, développe une activité florissante de pêche fraîche. Dans l'élan de cette éclosion, la Ville fusionne avec les deux communes rurales voisines : Beuzec-Conq en 1945 et Lanriec en 1959.

Aujourd'hui, la construction et la réparation navale, la pêche côtière, et la filière de plaisance tiennent une place remarquable dans l'économie locale. Au-delà de ses activités traditionnelles (pêche, construction et réparation navale, plaisance), le port de Concarneau a diversifié ses activités dans les domaines de la course au large, de la recherche scientifique et de l'exploration. Quelles que soient les époques, la richesse de Concarneau provient de la présence de la mer : la pêche, le tourisme balnéaire et la construction-réparation navale.

La ville a su également développer son attractivité grâce à une forte dynamique associative et culturelle.

CAHIER DES CHARGES - DISPOSITIF 1% ARTISTIQUE MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE A CONCARNEAU

Enjeux

Territoire où la diversité et le dynamisme des lieux et des acteurs culturels sont légion, CCA entend ainsi promouvoir la culture comme levier de développement, facteur d'attractivité du territoire et vecteur d'identité territoriale.

Le maillage de la communauté d'Agglomération par un réseau des médiathèques conçues comme des lieux de mixité sociale, ainsi que la présence de deux musées de France (le Musée de Pont-Aven rénové en 2016 et le Musée de la Pêche à Concarneau, dont la réhabilitation des bâtiments constitue un projet structurant) permettent à CCA de positionner ces équipements communautaires comme de véritables pôles de ressources citoyens favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous.

Le projet de territoire 2020-2026 met en exergue la nécessité d'accompagnement de la création et de l'innovation, en favorisant la structuration de l'enseignement artistique et le développement des pratiques amateurs (musique et danse notamment) et en soutenant les associations dans leur démarche créatrice à dimension communautaire.

Pour qu'à CCA, la culture soit source de cohésion sociale et d'attractivité, il est important de l'inscrire dans une stratégie d'animation du territoire. La création d'événements fédérateurs sur l'ensemble du territoire y contribue, tout comme le renforcement des partenariats, l'accompagnement du développement touristique et la valorisation des richesses patrimoniales.

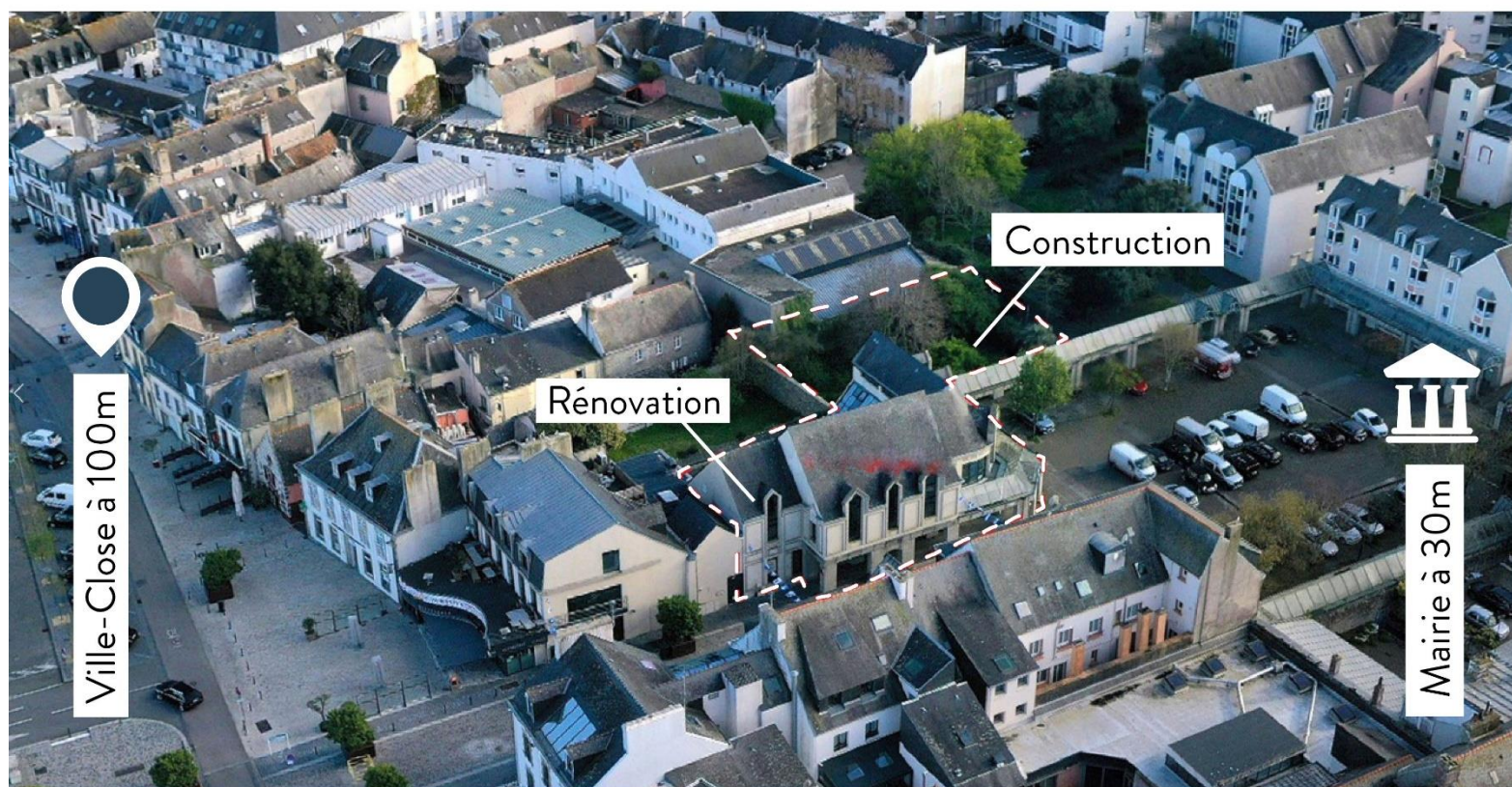
Trois axes définissent le projet culturel de territoire de CCA :

- > AXE 1 - FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS, PROMOUVOIR LA PRATIQUE ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES par l'aménagement de lieux propices à la création à l'EAC au sein des nouvelles médiathèques
- > AXE 2 - CRÉER ET / OU RENFORCER LES IDENTITÉS CULTURELLES TERRITORIALES par l'accompagnement des acteurs culturels
- > AXE 3 – DÉVELOPPER DES LEVIERS EN MATIÈRE DE MARKETING TERRITORIAL AFIN QUE LA CULTURE SOIT CRÉATRICE DE VALEURS ET SOURCE D'ATTRACTIVITÉ par un soutien à la création et à l'évènementiel

Le projet de la médiathèque de Concarneau

Le projet architectural de la médiathèque de Concarneau est conçu par l'agence Titan architectes (Nantes), lauréat du concours, et validé lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Situé en centre-ville, face à la Mairie, le futur équipement se situera entre la rue Charles Linement et la Place de l'Hôtel de Ville sur la parcelle BS 307 (bâtiment existant) et sur 400 m² de l'ancienne parcelle BS 311 devenue BS 583.



Les services de la médiathèque destinés au public et les services internes se déploieront sur 1 636 m² et 3 niveaux selon les fonctions prévues au programme :

1. Accueillir, échanger, se rencontrer = 492 m² | salon médiathèque, café, auditorium, artothèque, presse
2. Grandir et se retrouver en famille = 169 m² | présentations des collections jeunesse et espace de médiation
3. S'amuser, se divertir = 193 m² | cinéma, musique, jeux...
4. S'évader, se détendre = 317 m² | littérature, voyages...
5. Apprendre, se former = 100 m² | autoformation, documentaires...
6. Accompagner, gérer = 253 m² | bureaux, stockages
7. Locaux techniques = 53 m²
8. Circulations = 60 m²

Les Extérieurs de 290 m² :

- Un Jardin intérieur engazonné au RDC (98 m²) en lien avec l'auditorium et le salon médiathèque/caféteria
- 2 terrasses (R+1 = 112 m² et R+3 = 80 m²)

Le projet comprend une partie rénovée de 877 M² et une partie neuve de 759 M²

L'équipement est composé :

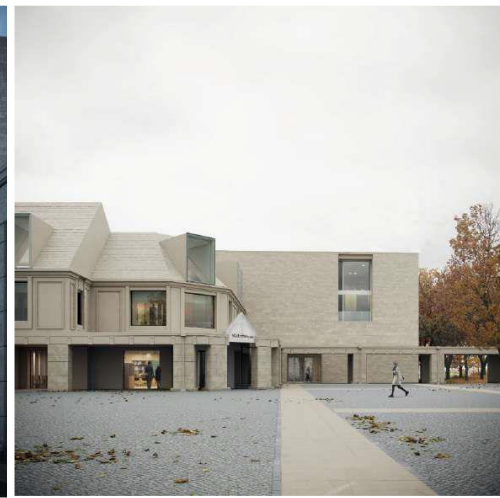
- D'un hall d'accueil structuré en deux parties afin de permettre une ouverture complète ou partielle de l'équipement. À proximité de l'accueil se trouve la zone d'enregistrement des emprunts/retours, une sélection de documents et, ponctuellement des expositions. L'auditorium d'une capacité de 100 places assises (gradin rétractable) est situé au RDC où se trouve une cafétéria ainsi que l'accès au jardin et aux étages.
- De trois niveaux consacrés respectivement aux collections jeunesse, adultes et arts.
- De salles dédiées à l'étude.
- D'un espace modulable pour des animations jeunesse à petite jauge (lecture, heure du conte).

À l'échelle départementale, la particularité du projet est l'installation au dernier étage d'une artothèque consacrée aux œuvres multiples : estampes, sérigraphies, linogravures, livres d'artistes.

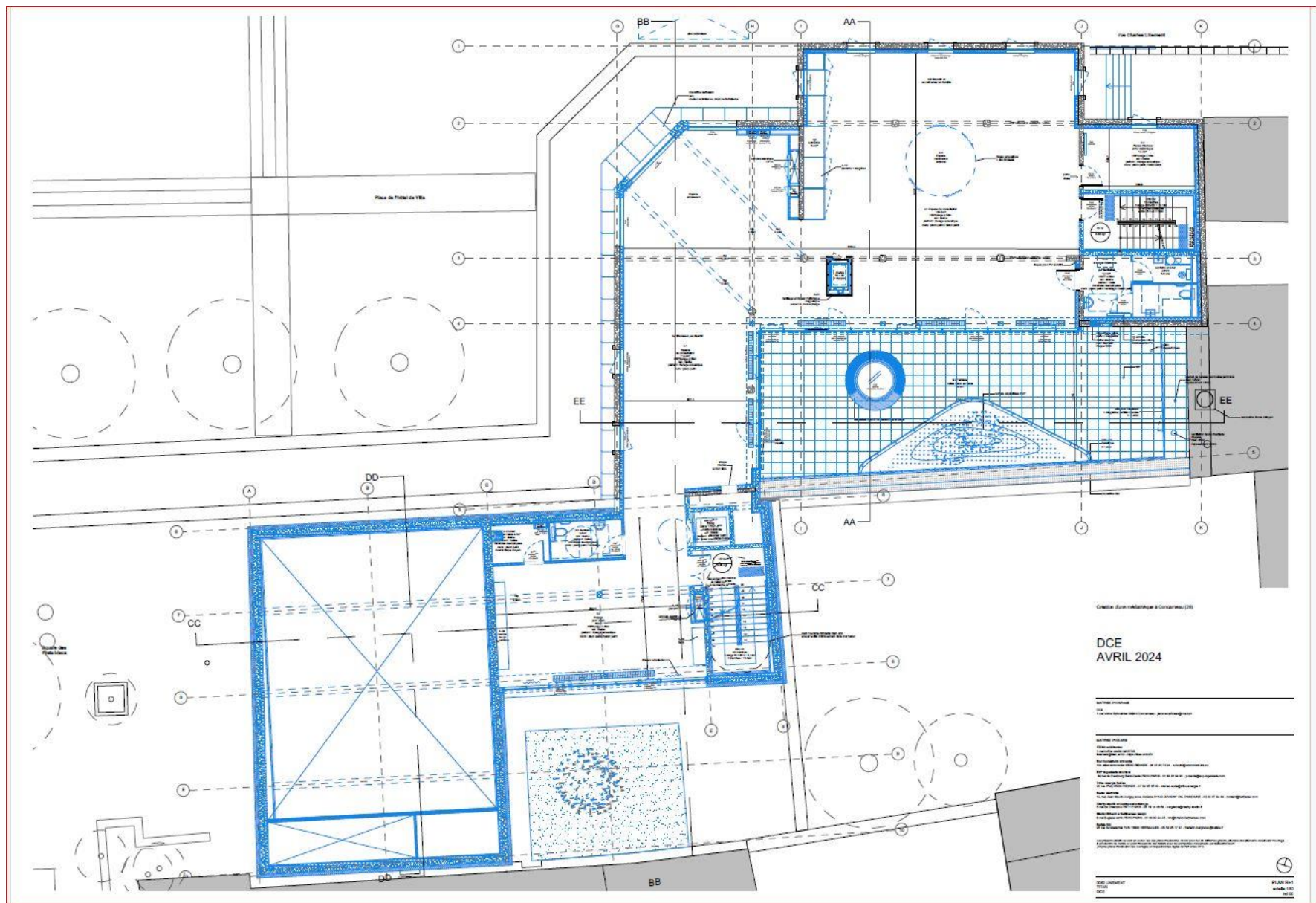
À l'échelle locale, l'auditorium de 100 places avec scène à plat et un gradin de 100 places rétractables, pourra accueillir conférences, lectures performances, master class, créations artistiques, petites formes musicales, chorégraphiques et théâtrales.



Hall d'entrée de la Médiathèque, vue de la partie rénovée (au fond)



Vue rénovation (à gauche) et extension (à droite)



LE PROGRAMME DE LA COMMANDE

- **La nature de l'œuvre reste libre.** Toutes les typologies d'œuvres sont à priori envisageables : peinture, sculpture, photographie, dessin, installation, etc. Les œuvres « sans fonctionnalité » seront privilégiées. Les projets de signalétique (déjà intégrée au programme de construction) seront écartés.
- **L'œuvre devra pouvoir être facilement appropriable** par les différents publics de la médiathèque.
- **L'implantation de l'œuvre peut s'envisager à l'intérieur comme à l'extérieur de la médiathèque :** jardin et terrasses. Pour des raisons techniques et acoustiques, les salles consacrées aux collections et à la diffusion ne sont pas destinées à l'implantation de l'œuvre.
- Compte tenu du programme d'un équipement culturel destiné à recevoir du public, le comité artistique sera sensible aux projets mettant en avant : le livre, les notions de partage et de rencontre, d'émotions et de convivialité, de liens avec les publics et plus fondamentalement valorisant les enjeux fonctionnels et intrinsèques des médiathèques, en termes de :
 - Lieu éducatif
 - Lieu de transmission
 - Lieu de transition
 - Lieu de diffusion
- **Pour créer un dialogue original avec le lieu et son environnement (architectural, historique),** l'œuvre pourra tenir compte de spécificités contextuelles comme :
 - Un projet hybride incluant une médiathèque, une artothèque, un auditorium.
 - La complexité d'un bâtiment rénové et étendu à trois niveaux. L'œuvre pourra accompagner le cheminement de l'utilisateur et son parcours de visite sur trois étages pour accéder aux terrasses et à une vue sur l'océan et la ville close.
 - La compilation des styles architecturaux. L'existant est un exemple remarquable de l'architecture postmoderne.
 - La place très minérale devant la médiathèque : dessinée dans les années 80 à l'emplacement d'une ancienne conserverie, et d'une ancienne banque.

- 2 tilleuls centenaires du jardin qui devaient être conservés, ont dû être coupés. Si besoin, ils pourront être réutilisés comme ressource. Les grumes seront visibles sur le parking de la Maison des transitions.

Et aussi :

- La culture populaire du territoire : la pêche et la « maritimité ».
- **L'œuvre pérenne ne devra pas demander de maintenance particulière.** Le ou les matériaux qui la composent devront être durables dans le temps (non dégradables) ou bien pouvoir être renouvelés facilement. L'œuvre doit être restaurable en cas de besoin et utiliser des technologies sans risque d'obsolescence à court/moyen/ long terme.
 - La sécurité des personnes doit être préservée, quelles que soient les activités entreprises à proximité de l'œuvre.

LE COMITE ARTISTIQUE

Le comité artistique est présidé par M. Christian DAUTEL, vice-président à la Culture de CCA, en sa qualité de maître d'ouvrage, et est composé comme suit :

- le Maître d'œuvre Titan : M. Mathieu BARRÉ, architecte associé
- la Directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant : Mme Alexandra AYLMER, conseillère arts plastiques
- le Représentant des utilisateurs du bâtiment CCA : Mme Camille LE LANN, directrice du réseau des médiathèques
- la Personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage, M. David PERREAU, commissaire d'exposition
- les Personnalités qualifiées désignées par la DRAC, M. Loïc LE GALL, directeur du centre d'art contemporain La Passerelle, à Brest et Mme Christine FINIZIO, directrice de Documents, d'artistes Bretagne, à Brest
- le Représentant de la ville de Concarneau, avec voix consultative, M. Marc BIGOT, Maire

Les autres personnes qualifiées avec voix consultative :

- M. Jérôme RETIVEAU, responsable service, bâtiments et équipements CCA

- M. Yvan VIVIER, directeur du pôle, Développement culturel et numérique, équipements sportifs et cohésion sociale CCA.
- Mme Lise SAGNE, directrice de la culture, Ville de Concarneau
- M. Alain ECHIVARD, élu délégué à la culture, Ville de Concarneau

Ce comité, au côté de la maîtrise d'ouvrage, a pour rôle d'établir le cahier des charges, de valider chacune des étapes de réalisation du projet, et de veiller à la bonne exécution de la commande.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- 1 | Publication de l'appel à candidature : 11 juin 2025
- 2 | Réception des candidatures : 28 juillet 2025 à 12h00
- 3 | Présélection de trois artistes : octobre 2025
- 4 | Phase étude : novembre 2025- mars 2026
- 5 | Audition des 3 artistes présélectionnés et choix du lauréat : mars- avril 2026
- 6 | Contractualisation : mai-juin 2026
- 7 | Production de l'œuvre : juin 2026-juin 2027
- 8 | Livraison et installation de l'œuvre : juillet-septembre 2027

MODALITES DE CANDIDATURE

Phase pré-sélection :

Les candidats (artistes ou collectifs d'artistes) devront envoyer les documents suivants (détaillés à l'article 5.1 du règlement de consultation) :

- La lettre de candidature, qui précise la forme juridique de la candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire, et déclaration et attestation sur l'honneur permettant de s'assurer que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- **ou le formulaire DC1 (modèle joint).**
- La déclaration et attestation sur l'honneur de chaque candidat en cas de candidature en groupement,
- **ou le formulaire DC2 (modèle joint).**
- Toute pièce permettant de prouver que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales (pour la sécurité sociale et pour les obligations fiscales : n° de SIRET ou équivalent étranger ou toute autre pièce prouvant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales),
- Une garantie professionnelle (n° de SIRET, attestation Maison des artistes ou AGESEA ou équivalent) pour le domaine d'activité concerné ou pour l'artiste étranger,
- Une note d'intention concise qui témoigne de l'intérêt du candidat pour le projet (à ce stade il ne s'agit pas de présenter une œuvre) en lien avec sa ou ses recherches artistiques,
- Un CV détaillé du candidat présentant son parcours artistique et un portfolio avec au maximum 5 références artistiques ciblées et détaillées (5 pages A4 au maximum.).
En cas de groupement, les candidats devront fournir un portfolio comprenant 5 références artistiques ciblées et détaillées au maximum.
- Une présentation des moyens humains et matériels du candidat, par le biais de la DC2 ou d'un document équivalent.

Les candidatures au format PDF seront envoyées par voie numérique sur la plateforme Mégalis Bretagne. Elles seront recevables jusqu'au 28 juillet 2025 à 12h00.

Phase étude :

Pour la phase « offre », les 3 candidats admis auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
UNE ÉTUDE ARTISTIQUE comprenant : - Une note expliquant les intentions de l'artiste et la philosophie générale du projet, - Une description de l'œuvre sous forme de dessin, simulation numérique, - Une description de l'intégration de l'œuvre dans son environnement en intégrant la future médiathèque (dessin, simulation numérique...), ▪ Intégration des plans des 4 façades de la médiathèque ▪ Intégration de plans intérieurs du bâtiment ▪ Photo et ébauches des abords du bâtiment et de l'intérieur de la médiathèque
UN DOSSIER TECHNIQUE comprenant : - un calendrier prévisionnel de la réalisation de l'œuvre, - un descriptif détaillé des matériaux utilisés et des dimensions envisagées, - la méthode de fabrication et d'installation, - une notice de l'œuvre détaillant la nature et la fréquence des interventions nécessaires à son bon fonctionnement et à sa bonne conservation préventive, dont la version définitive sera remise à la livraison, - le cas échéant une note exposant des contraintes éventuelles (environnementales, liées à la sécurité ...).
DES ÉLÉMENTS FINANCIERS indiquant : • Une offre financière : devis détaillé du coût de l'œuvre réalisé par le candidat, toutes dépenses confondues, correspondant à une Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Une visite sur place avec les 3 candidats, comprenant une réunion technique en présence de l'architecte et du maître d'ouvrage sera organisée (date prévisionnelle : novembre 2025).

Chaque étude sera rémunérée à hauteur de 2 000 € TTC. Le lauréat est exclu de cette rémunération intégrée à la commande d'un montant total de 35 000 € TTC.

Le budget de la commande d'un montant de 35 000 € TTC comprend les dépenses liées à la conception et à la réalisation de l'œuvre, son transport et son installation, la cession des droits d'auteur, ainsi que les honoraires de l'artiste et les taxes afférentes.